

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Rente... 35 fr.
Un an... 18
Six mois... 10
Trois mois... 5

On s'abonne :
A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et RULLIÈRE,
Place de la Bourse, 33 ;
A EWIG,
Rue Vélizy, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 30 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAYAS-LAFFITE & Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
30 Août 1878.

Bulletin politique.

Les affaires d'Orient nous ménagent en-
core bien des incidents et bien des difficultés,
car le traité de Berlin est d'une exécution
difficile.

Nous avons en ce moment le conflit turco-
grec et le conflit turco-autrichien.

Le premier est encore dans une phase di-
plomatique, mais il peut se traduire demain
en une lutte armée, surtout après le refus
formel opposé par la Porte à toute rectifica-
tion de frontières. Tout dépend de ce que
feront les puissances co-signataires du traité
de Berlin.

Le Temps a publié la dépêche suivante de
son correspondant spécial de Liverpool :

« Le bruit court, et il est mentionné par
les journaux de Liverpool, que certaines let-
tres d'un membre de la famille royale ang-
laise à la reine de Grèce, promettant l'an-
nexion de la Crète à la Grèce, auraient été
montrées par le roi Georges à ses ministres. »

« Si la Grèce a été induite en erreur, ce se-
rait donc par la cour et non directement par
le cabinet de Saint-James. »

« On croit que le gouvernement britanni-
que, malgré son désir et le besoin de rester
en bons termes avec la Porte, insistera éner-
giquement pour faire céder la Turquie aux
vœux du Congrès, quant à la rectification des
frontières helléniques. »

Si le fait annoncé par cette dépêche est
vrai, l'Angleterre serait en quelque sorte
obligée de s'entremettre pour apaiser le con-
flit.

Le Morning Post publie à ce sujet une
nouvelle à sensation à laquelle nous croyons
peu. Il prétend que la France et l'Italie

prendraient l'initiative d'une médiation com-
mune pour la rectification des frontières
grecques.

Cette nouvelle est déjà démentie par le
journal l'Italie pour ce qui concerne le gou-
vernement de Rome. Quant au gouverne-
ment français, quoique nous n'ayons pas
grande confiance dans sa diplomatie, nous
ne le croyons pas encore assez fou pour se
mettre à la tête de cette revendication. L'œu-
vre de Berlin est une œuvre collective des
puissances : si une action commune est né-
cessaire, qu'on laisse les puissances plus di-
rectement intéressées prendre l'initiative.

Quant au conflit turco-autrichien, on
parle toujours d'une convention conclue en-
tre Vienne et Constantinople. Mais si cette
convention est en projet, elle n'est pas en-
core définitive. Les bruits qui circulent à ce
sujet sont même tellement contradictoires,
qu'il est difficile de savoir à quoi s'en tenir.
Ainsi, on annonce que l'Autriche consentirait
à reconnaître que son occupation ne se-
rait que provisoire. On ne verse pas autant
de sang pour une occupation provisoire, et,
du reste, l'Autriche a, pour s'y refuser, le
traité de Berlin, que le sultan a signé.

On confond peut-être l'occupation de la
Bosnie avec celle du district de Novi-Bazar.
Pour celle-ci, en effet, l'Autriche n'a pas le
droit d'occupation ni de gouvernement, elle
n'a que celui de tenir garnison dans les pla-
ces fortes, et, pour entrer dans cette provin-
ce, elle devra, en effet, s'entendre avec la
Porte pour éviter une inutile effusion de sang
et de nouvelles difficultés.

Nous croyons savoir, en effet, que la con-
vention projetée ne se retire, jusqu'à pré-
sent, qu'au pachalik de Novi-Bazar.

Le projet de loi contre les socialistes alle-
mands vient d'être modifié par la commis-
sion de justice du Conseil fédéral.

L'interdiction des associations ne sera plus
prononcée par les autorités centrales des di-
vers Etats, comme dans le projet primitif,
mais par la police locale.

Par contre, le tribunal d'exception qui dé-

vait connaître des recours est remplacé,
comme dans la première loi présentée au
mois de juin, par le Conseil fédéral, qui
nomme une commission de sept membres.

Les journaux français républicains ont
attaqué et attaquent encore violemment ce
projet de loi.

La presse allemande, inféodée au grand-
chancelier, et qui a reçu jadis des encoura-
gements de ces mêmes journaux, quand M.
de Bismark frappait les catholiques, sup-
porte mal aujourd'hui leurs remontrances.

Chronique générale.

En réponse aux bruits répandus sur l'é-
ventualité de la démission prochaine du
Maréchal, les républicains y ont répondu
par une nouvelle demande de mise en accu-
sation des ministres du 16 mai. Mais voici
qui est beaucoup plus fort : Un de nos amis
qui habite une petite ville du département
de l'Yonne, et qui est en même temps
membre du conseil municipal de sa com-
mune, nous écrit pour nous raconter que le
comité radical de cette localité a reçu d'un
autre comité parisien de même nuance l'in-
vitation formelle d'avoir à organiser un
pétitionnement aux Chambres pour deman-
der la mise en accusation des ministres du
16 mai, aussitôt la reprise de la session.

La note du comité parisien prévient que
ce pétitionnement va être organisé par toute
la France. Le gouvernement laissera-t-il
faire? nous demande-t-on.

(Tablettes d'un Spectateur.)

Les renseignements de la France sur l'a-
journement au 21 octobre de la distribution
des récompenses aux exposants, sont de
pure invention.

Il est inexact aussi que le maréchal de
Mac-Mahon ait eu récemment une entrevue
avec le duc de Broglie et M. Buffet.

M. Dufaure, en partant pour la Charente,
a emporté avec lui un projet de loi destiné à
modifier les conditions actuelles de la déten-
tion préventive. Après en avoir établi les ba-
ses, M. Dufaure se propose de le faire élabo-
rer par le conseil d'Etat. Ce projet serait sou-
mis aux Chambres peu de temps après la
rentrée.

Le correspondant du Times annonce que
le maréchal de Mac-Mahon, loin de donner
sa démission, posera sa candidature à la
présidence en 1880.

On parle de nouveau, dit l'Union, d'une
entrevue des trois empereurs à Gastein. La
nouvelle nous arrive que de nombreux voya-
geurs s'y donnent rendez-vous, et que cer-
tains préparatifs de logement s'y font dans
cette prévision.

On pense que le prince impérial d'Allema-
gne s'y rendra avec l'empereur son père.

Croirait-on que la partie radicale de la
municipalité d'une grande ville de France
vient de décider qu'un banquet aurait lieu
le 2 septembre pour « célébrer l'anniver-
saire du jour où les républicains ont rendu
la France libre en se débarrassant de leurs
ennemis. » Voici donc les républicains de
l'avenir, comme ils s'appellent, qui vont ban-
queter en l'honneur des massacres qui eu-
rent lieu dans les prisons de Paris, de Ver-
sailles et d'Orléans, le 2 septembre 1792!

D'une lettre arrivée de Londres, et adres-
sée à un très-haut personnage sénatorial
actuellement à Paris, nous avons remarqué
le passage suivant :

« On parle, dans nos régions diploma-
tiques, du remplacement du marquis d'Har-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA

PUPILLE DE SALOMON

PAR

M^{lle} MARTHE LACHÈSE

(GAMILLE DE GÉRANS)

(Suite.)

II.

La grande ville commençait à s'endormir tandis
que l'artiste, regagnant tranquillement sa demeure,
longeait le quai au bout duquel la gare élève ses
nombreux bâtiments. Les derniers magasins se fer-
maient, de faibles lueurs vacillaient encore çà et là
aux fenêtres de quelques retardataires. Nantes était
plongé dans ce silence qui semble encore plus pro-
fond quand il succède au mouvement d'une grande
cité.

Salomon jeta en passant un regard complaisant
sur le cours Saint-Pierre dont les arbres, massés

dans l'ombre, paraissaient cacher de mystérieuses
profondeurs et sur la statue de la duchesse Anne,
debout au seuil de sa ville fidèle comme une gar-
dienne des vieilles traditions. Il s'arrêta un instant
devant le château dont les murailles crénelées pre-
naient, sous les rayons de la lune, un aspect gran-
dioso et fantastique. « Diable! dit-il, sur cette
plate-forme, un Hamlet ne ferait pas mal. Nous y
penserons. » En attendant, il s'engagea dans la
voie étroite qui se creuse au pied du noble édifice
et se trouva sur la place de l'église au moment où
la onzième heure sonnait dans les vastes tours. Il
parcourut quelques-unes de ces rues qui se croi-
saient alors paisiblement sans se douter que l'édi-
fice à venir jetterait dans leur sein son brutal cor-
deau. Enfin, Salomon entra sous un porche dont
les proportions auraient convenu à un palais et
dont les parois humides ne ressemblaient plus qu'à
celles d'une cave dès qu'on y avait pénétré. Les
pâles clartés du ciel s'arrêtaient au bord du large
cintre que dessinait cette voûte : ce fut donc en
fâtonnant et par l'effet d'une longue habitude que
l'artiste trouva l'ouverture dans laquelle venait
échouer le pied d'un raide escalier. A l'abri désor-
mais du vent qui s'engouffrait en sifflant dans le
porche, le peintre tira de sa lévite un briquet et
une de ces petites bougies que les Italiens appellent
harmonieusement un cerino et que nous avons bap-
tisées du nom prosaïque de rat-de-cave. Un instant

après, sa luciole à la main, il gravissait une cen-
taine de marches étroites et glissantes et s'arrêta
devant une porte sur laquelle deux cartes clouées
portaient ces noms : M. Barthélemy Salomon,
membre de l'Académie royale d'Innsbruck. » Et au-
dessous : « M^{me} Rosa Lebrun, professeur de langue
espagnole. »

L'artiste fit glisser doucement une clé à travers
la serrure et entra à pas craintifs dans un corridor
sur lequel cinq portes se laissaient deviner. Sous
l'une d'elles filtrait un petit rayon de lumière :
« Tiens! se dit Salomon, Rosa n'est pas encore
endormie. »

Au même instant, la porte en question s'ouvrit,
un visage anguleux entouré d'une bande de bazin
festonné apparut dans l'entrebaillement, et une voix
dit : « Est-ce vous, Barthélemy? »

— Oui, Rosa, oui. Est-ce que vous êtes cou-
chée? »

— Certainement; et la preuve, c'est que vous me
voyez debout devant la porte.

— Là! ne vous fâchez pas, je ne faisais pas at-
tention.... Puis-je entrer me réchauffer dans votre
appartement? »

— Entrez, je vais remettre une motte. »

Le peintre déposa dans le corridor ses légers ba-
gages et vint s'asseoir près de sa belle-sœur. L'é-
paisse rondelle de tourbe briéronne jetée dans la
cheminée crépitait et préludait à une flamme bien-

faisante par une colonne de fumée d'une intensité
et d'une odeur qui n'appartiennent qu'à cette sorte
de terre.

« Vous avez l'oreille fine, Rosa, dit Salomon tout
en présentant ses pieds l'un après l'autre à la cha-
leur du foyer. Je faisais mon possible pour gagner
ma chambre sans bruit... »

— Oui-dà! vous aviez honte, je pense, de ren-
trer à une pareille heure. J'ai eu envie, un mo-
ment, de mettre la gendarmerie à votre recherche.

— Ah! j'ai passé une si agréable journée! Je
vous fais mes excuses, ma chère, mais je ne puis
regretter d'avoir profité de tant de bonnes fortunes.
D'ailleurs, rien ne vous forçait de m'attendre. Il ne
fallait pas veiller ainsi.

— Et qui donc aurait fait ma besogne? » répon-
dit-elle avec humeur.

Salomon s'aperçut alors que de larges feuilles de
papier s'étaient au pied de la lampe, sur la table.
« Qu'est-ce que cela? dit-il.

— Ce sont des rôles que m'a confiés M. Jamin,
l'avoué. Ne faut-il pas que, délicate comme je le
suis, je travaille plus qu'une négresse, pendant que
vous regardez les étoiles? »

— Vous n'êtes pas juste, Rosa! s'écria le pein-
tre. Oh mais! pas juste du tout. Rien ne m'est pé-
nible comme de vous entendre dire que j'aime mon
repos et mes aises. Je ne les cherche pas, Dieu
m'en garde! Mais enfin, vous devez savoir qu'un

court à l'ambassade française à Londres. Le marquis aurait pour successeur M. Waddington, dont la présence à Paris gêne considérablement M. Gambetta. »

L'exposition hippique et asine qui s'ouvre lundi prochain sur l'Esplanade des Invalides comptera plus de mille animaux.

Le maréchal de Mac-Mahon a passé en revue mardi matin, dans le jardin du palais de l'Élysée, les chevaux russes appartenant au grand-duc Nicolas, et qui figureront à cette exposition.

Ces chevaux, au nombre de vingt et un, sont très-beaux; il y en a pour l'attelage et pour la selle. Le plus remarquable de ces derniers est un cheval blanc; les autres sont bruns, bais, alezans, gris et noirs.

Les chevaux ont été présentés au maréchal de Mac-Mahon par les officiers d'état-major du grand-duc Nicolas qui les ont accompagnés en France.

Etranger.

Un télégramme de Brod, publié par la Presse, dit que les insurgés, en Bosnie, comptent 65,000 hommes, y compris ceux qui sont à Novibazar; dans ce nombre, il y a 2,500 réguliers.

Hassan-Effendi, chef des Mollahs à Serajevo, a publié un manifeste exhortant les Bosniaques à se soumettre aux Autrichiens, qui viennent en amis.

On télégraphie de Brod, 25 août, que les insurgés se sont retirés des environs de Doboï sur la rive droite du Sprazzo, et occupent en force les hauteurs avancées de la montagne Gracanitz. Le gros des forces des insurgés battus à Serajevo, 13,000 hommes, est commandé d'Ismail-beg, dans les monts Yavor, non loin de la frontière serbe.

Raguse, 28 août, soir.

Aujourd'hui, les insurgés se sont rassemblés en conseil auprès de Trébigne. La majorité s'est prononcée pour la continuation de la lutte. La minorité désirait qu'on se soumit spontanément aux Autrichiens.

Cent cinquante-quatre soldats réguliers turcs prisonniers, parmi lesquels quatre officiers, sont arrivés à Raguse. Ils vont être internés à Pola.

Constantinople, 29 août, matin.
20,000 Russes ont déjà passé le Bosphore, retournant en Russie.

La reddition de Batoum est fixée au 12 septembre. Les Lazes renoncent à la résistance.

Les Russes ont attaqué de nouveau les insurgés de Rhodope.

Chronique militaire.

Les réservistes des classes de 1869 et 1874 sont convoqués pour le 1^{er} septembre.

artiste a besoin de s'inspirer. »

M^{me} Lebrun haussa les épaules. « Ah ! répondit-elle, pauvre simple ! si vous n'aviez pour vivre que vos inspirations, je crois que vous ne vous assoiriez pas souvent à une table richement servie. »

Si peu obligeantes que fussent ces paroles, elles eurent pourtant l'heureux effet de rappeler à Salomon qu'il était chargé d'un message. « Je l'oubliais, ma foi ! je n'y songeais plus ! » s'écria-t-il en se levant et se précipitant d'un bond dans le corridor. Il reparut tenant la sacoche grise qu'il tendit à M^{me} Lebrun. « Voilà, ma chère, pour votre déjeuner...

— Comment ! mon déjeuner ! dans votre boîte à couleurs ?

— Non, non, c'est, parait-il, un objet de ménage. »

M^{me} Lebrun regarda en face son beau-frère, ne pouvant croire que, pour la première fois de sa vie, il osât essayer de lui faire subir une mystification : l'air ouvert et content de Salomon acheva de la persuader. Elle tendit la main et, prenant la carrossière sur ses genoux, en développa doucement le contenu mystérieux. Un sourire de bienheureuse surprise passa sur ses lèvres minces et ses yeux rayonnèrent en apercevant le bel animal, ce qui ne l'empêcha pas de dire à Salomon d'une voix railleuse : « Tiens ! vous ne m'aviez pas avertie qu'aujourd'hui vous comptiez aller à la chasse.

— Que dites-vous là, Rosa ? une bête qui est plu-

Ce jour-là se trouvant être un dimanche, plusieurs intéressés ont demandé s'ils pourraient se rendre au corps le lundi seulement.

Les réservistes doivent être rendus au corps le 1^{er}, à sept heures du matin. Les retardataires seront passibles des peines disciplinaires.

Tous les réservistes devront se présenter à l'appel, les cheveux et la barbe coupés selon l'ordonnance.

Une importante décision vient d'être prise par le ministre de la guerre. La tente-abri et la couverture de marche ne sont plus employées par les troupes appelées à prendre part aux campagnes d'Europe. Cette mesure, dont l'adoption avait été réclamée dès 1874, sera approuvée unanimement. Dans l'infanterie surtout elle est appelée à produire d'excellents effets.

On écrit du camp de Châlons :

Les 12^{es} batteries des 10^{es}, 27^{es}, 29^{es}, 34^{es} et 35^{es} régiments d'artillerie font, en ce moment, au camp de Châlons, des expériences de tir à longue portée.

L'état sanitaire du 37^e régiment d'infanterie s'améliore sensiblement.

A la suite des manœuvres d'automne, il y aura cette année, comme les précédentes, un mouvement parmi les bataillons de chasseurs. Le 6^e, qui tient garnison à Paris depuis un certain temps, ira au mois d'octobre relever le 18^e à Romorantin. Le 25^e, qui est à Embrun depuis bientôt un an, sera appelé dans la capitale.

M. le ministre de la guerre vient de décider que les vingt sections de secrétaires d'état-major correspondant chacune aux dix-huit corps d'armée, au gouvernement militaire de Paris, au gouvernement civil de l'Algérie, seraient pourvues de carabines du modèle distribué à la gendarmerie.

Les secrétaires d'état-major recrutés dans l'armée active, et dont les services sont très-appreciés, doivent, en cas de mobilisation, suivre l'état-major général des corps auxquels ils appartiennent et, comme tels, peuvent être appelés à les défendre.

Chronique Locale et de l'Ouest.

CONCOURS DU COMICE AGRICOLE.

Commune de Montilliers.

Le dimanche 18 août, se tenait à Montilliers le concours du Comice agricole de l'arrondissement de Saumur. Nous n'aurions pas voulu parler de cette réunion alors que toute notre population était occupée des fêtes de la ville : il était juste de lui réserver un jour plus favorable, car un concours du Comice dans notre pays, et dans le canton de Vihiers surtout, ne doit pas passer inaperçu. N'est-ce pas là le centre de production et d'éle-

mée ! C'est une gracieuseté que vous fait M^{me} Benoît. J'ai passé la journée aux Frénes. Ah ! quel délicieux pays ! »

M^{me} Lebrun pesait dans ses mains le volatile et touchait du bout du doigt sa chair fine et blanche.

« Un mets de prince ! murmura-t-elle. Nous le mangerons demain, mais au dîner seulement, et j'espère, Barthélemy, que vous ne vous ferez pas attendre. Un si délicat morceau serait dénaturé par une trop longue cuisson : il ne faut pas qu'il ait à souffrir de vos discrétions perpétuelles. Nous pourrions bien même en faire les honneurs à quelque ami, ce me semble. Je prierai M. Gonzalés...

— Je vous en conjure, ma chère, veuillez laisser chez lui votre M. Gonzalés. Je ne connais pas d'homme plus vulgaire et qui me soit plus antipathique. Un être qui, dendant tout le temps d'un repas, ne sait parler que de ses fabriques de guano...

— Eh bien ! il s'occupe de choses utiles, lui ! il n'est pas toujours à regarder d'où vient le vent. Je suis bien aise de lui faire de temps en temps une politesse ; cela entretient de bonnes relations ; il connaît beaucoup de négociants espagnols, il peut me recommander...

— Je vous le répète, Rosa, ne m'imposez pas, de grâce, la présence d'un pareil individu. Sa seule vue me fait souffrir et toutes ses idées blessent les miennes.

— C'est cela. Du moment où l'on ne dit pas

vage par excellence ? Le nombre des produits présentés a été considérable et la beauté des sujets ne laissait rien à désirer. En chaque catégorie, les jurys eussent voulu avoir un plus grand nombre de prix à distribuer, tant ils étaient embarrassés dans leurs décisions. Sur leurs instances, la commission du Comice a accordé sept primes au lieu de six aux juments poulinières suivies d'un poulain, et huit primes au lieu de six aux poulains et pouliches de deux ans.

Il n'y avait pas moins de 450 animaux exposés, et des amateurs compétents étaient venus en foule pour examiner et apprécier ces magnifiques produits et constater les progrès toujours constants de l'élevage dans le canton de Vihiers.

Voici comment les primes ont été réparties :

Espèce chevaline.

- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Richard, Louis, de Montilliers.
- 2^e, Clénot, Louis, de Saint-Hilaire.
- 3^e, Bancheureau, René, de Jusalein.
- 4^e, Montjin, Louis, de Montilliers.
- 5^e, Monotte, Edouard, de Montilliers.
- 6^e, Houet, René, de Montilliers.
- 7^e, Cotheron, Pierre, de Saint-Hilaire.

Six primes aux poulains et pouliches d'un an :

- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Brosier, François, de Saint-Hilaire.
- 2^e, Poleau, de Montilliers.
- 3^e, Richard, Louis, de Montilliers.
- 4^e, Brouard, Jean, de Cerqueux.
- 5^e, Poitou, Jean, de Tigné.
- 6^e, Beaumont, René, du Vaudelmay.

Huit primes aux poulains et pouliches de deux ans :

- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Cathelineau, de Cléré.
- 2^e, Brosier, François, de Saint-Hilaire.
- 3^e, Teigné, Henri, de Montilliers.
- 4^e, Colonnier, Jacques, de Concourson.
- 5^e, Martineau, Jean, du Voide.
- 6^e, Guillebault, Pierre, du Voide.
- 7^e, Martineau, de Saint-Hilaire.
- 8^e, Clénot, Louis, de Saint-Hilaire.

Espèce bovine.

Cinq primes aux taureaux reproducteurs durham pur et race croisée :

Durham pur : médaille d'argent, Courant, Mathurin, du Pont-de-Varennes.

Taureaux reproducteurs de race croisée :

- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Martin, René, de Montilliers.
- 2^e, Frouin, Isidore, de Martigné.
- 3^e, Richard, Louis, de Montilliers.
- 4^e, Poitou, Pierre, de Lorchère.

Cinq primes aux vaches laitières durham et de race croisée, âgées de trois ans et au-dessus.

Race durham : Prime, médaille d'argent, David, Pierre, de Montilliers.

Race croisée :

- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Richard, Louis, de Montilliers.
- 2^e, Gueffier, Luc, de Martigné.
- 3^e, Taugourdeau, de Nueil.
- 4^e, Poitou, Jean, de Tigné.

comme vous, on devrait se faire, n'est-ce pas ? Je descendrai demain matin l'inviter et je suis sûr qu'il acceptera très-volontiers. »

Les pincettes que tenait Salomon s'agitèrent un instant sur la braise du foyer avec violence ; un long soupir passa sur les lèvres du malheureux professeur. Il ne dit plus rien : il cherchait à reprendre son calme et à dominer l'irritation presque nerveuse qu'il sentait s'élever en lui. La voix de M^{me} Lebrun rompit la première ce silence. « J'oubliais de vous dire, Barthélemy, que ce pauvre Louis Le Nadeac a fini de souffrir.

— Louis Le Nadeac ! s'écria Salomon avec un accent déchirant et en se levant tout droit. Que dites-vous, Rosa, Louis Le Nadeac est mort ?

— Eh bien ! qu'est-ce qui vous prend ? Oui, Louis Le Nadeac est mort. J'en ai reçu tantôt la nouvelle. Que voyez-vous là d'étonnant ? Un malheureux qui, depuis sept ou huit ans, était atteint d'une affreuse maladie et qui, avec cela, se trouvait dans la misère ! On ne pouvait rien lui souhaiter de mieux que d'être délivré des maux qu'il traînait en ce bas monde. Comment, Barthélemy, vous pleurez ? »

L'artiste s'était laissé retomber sur sa chaise, une de ses mains pâles appuyée sur la cheminée soutenait son visage contracté par une expression d'ineffable douleur, deux grosses larmes roulaient lentement sur ses joues ossesuses.

- Cinq primes aux génisses de toute race :
- 1^{re} Prime, avec médaille d'argent, Chanlouineau, Alexandre, de Saint-Georges.
 - 2^e, Touchais, Clénot, de Maligné.
 - 3^e, Jaudouin, René, de Saint-Georges.
 - 4^e, Rotlier, François, de Tigné.
 - 5^e, Chanlouineau, Jean, de Saint-Georges.

Machines à battre les céréales.

Une prime de 250 fr. a été allouée à M. Pineau, des Cerqueux, entrepreneur de battages dans le canton de Vihiers, pour une batteuse, système Del, Ferdinand, de Vierzou, battant les céréales en travers, vannant, secouant et séparant la paille de la balle, avec un rendement de quatre-vingt à cent hectolitres de blé par jour, sans employer plus de douze à quatorze personnes.

Après cette distribution, M. le Secrétaire du Comice a donné connaissance du rapport de la commission chargée de visiter les exploitations agricoles du canton de Vihiers les mieux dirigées.

Sur les conclusions du rapport, a été proclamé digne de la médaille offerte par la Société industrielle d'Angers, et d'une seconde médaille d'or offerte par M. le comte Hector, maire de Montilliers et conseiller d'arrondissement, M. RENE BANCHEREAU, fermier à Jusalein. M. Bancheureau exploite depuis dix ans, dans les conditions les plus habiles, une surface de soixante-douze hectares.

Après lui, M. LOUIS ABRAHAM, fermier aux Reynières, commune de Saint-Hilaire-du-Bois, a été reconnu digne de la médaille d'argent offerte par le Comice. M. Abraham fait valoir avec une intelligence remarquable sa ferme de trente hectares.

Immédiatement après le concours, le Comice a procédé à la vente publique aux enchères de divers instruments aratoires perfectionnés, qui ont été adjugés à un rabais de 25 0/0 sur les prix de fabrique.

Nous citerons entr'autres :
Deux râtaux automatiques ;
Deux faucheuses Wood et Henri Dabilly ;
Quatre meules à aiguiser les scies des faucheuses et des moissonneuses ;
Enfin, une grande quantité de fourches américaines.

Nous ne pouvons que féliciter le Comice d'être entré dans cette voie et de propager ainsi les instruments destinés à faciliter et activer le travail agricole.

Un grand nombre de membres du Comice se sont réunis ensuite en un banquet sous la présidence de M. le Sous-Préfet de Saumur, assisté de M. Peton, conseiller général.

Au dessert, M. Huet a porté un toast au maréchal de Mac-Mahon, président de la République.

Pendant le dîner, la musique de Vihiers, qui était venue à la fête prêter son gracieux concours, a exécuté avec un véritable talent divers morceaux qui ont été fort appréciés. Dès le matin, ce corps de musique était allé à la Mairie pour faire escorte à M. le Sous-Préfet de Saumur, à M. le Maire et au Conseil municipal de Montilliers.

M. le comte Hector, qui administre la

« Je l'aimais, » dit-il.

Sa voix eut, dans ce mot, une vibration étrange. Ah ! qu'il devait être fort par le cœur, cet homme qui se montrait si faible dans son jugement et dans son caractère !

M^{me} Lebrun resta un moment interdite, puis chercha à donner à son beau-frère des consolations telles qu'elle les comprenait. « Allons donc, vous êtes fou, Barthélemy, il y a au moins douze ans que vous n'aviez vu Le Nadeac. Je me rappelle encore sa dernière visite. Il vous y fit part de son prochain mariage avec une demoiselle de Gué-Maoudic qui descendait directement, disait-il, des anciens rois de la Bretagne. Je vous demande un peu s'il n'aurait pas mieux fait de prendre une bonne fille de commerce avec quelques mille livres de rente que d'aller marier sa misère à celle de cette princesse. Mais non, Monsieur était trop fier.

— Louis avait une grande âme, il n'a jamais reculé devant le travail, Rosa. Pour moi, je l'approuve de n'avoir pas cherché à vendre son alliance.

— Oh ! cela ne m'étonne pas de vous. Enfin, c'était son affaire, il travaillait pour lui-même. Il paraît qu'il avait quitté Lorient, car le billet de faire part porte qu'il est mort à Savenay.

— A Savenay ! si près de moi ! Ah ! si je l'avais su là ! »

(A suivre.)

commune avec autant de zèle que d'intelligence, avait organisé des jeux de toutes sortes: Baptême de l'Equateur, courses en sacs, etc., etc.
Le soir, un brillant feu d'artifice a retenu fort longtemps les étrangers dans la commune.

Courchamps. — Avant-hier, 28 août, le nommé Girault, du Mihervé, âgé de 30 ans et père de famille, en poussant du blé dans une machine à battre, s'est fait prendre la main et couper l'avant-bras gauche.

Aux cris de cet homme, tous les paysans furent attirés et pas un seul ne chercha à lui porter secours. Il perdait son sang, s'évanouissait et allait peut-être succomber, lorsqu'un M. Mafrechou, maître d'école de Courchamps, se trouvant dans le voisinage de l'accident, accourut porter secours au pauvre malheureux, remonta le moral des parents, et chercha par tous les moyens possibles à étancher le sang, ce à quoi il arriva. Pendant ce temps, il avait promptement envoyé chercher M. Juignet, médecin au Courchamps-Macouard, qui vint aussitôt sur le lieu de l'accident avec le docteur Bouchard, de Saumur, passant par hasard dans la localité.

Il était tard, l'amputation fut décidée et remise au lendemain, ces messieurs n'ayant pas avec eux les instruments nécessaires.

Le lendemain, M. Mafrechou aida aux deux docteurs comme l'aurait fait un vieux chirurgien, aussi les plus sincères compliments lui furent-ils adressés par ces messieurs.

La conduite de ce maître d'école, qui était resté près du blessé une partie de la nuit, est digne du plus grand éloge.

CONSEIL GÉNÉRAL

DE MAINE-ET-LOIRE.

Présidence de M. le comte DE CIVRAC.

Séance du 20 août.

Commission des chemins de fer. — M. le président annonce qu'il va être procédé à la nomination de la commission des chemins de fer.

Sur la demande de M. de Miculle, le Conseil décide que l'arrondissement d'Angers sera représenté par trois membres; la commission des chemins de fer sera composée de onze membres, qui vont être nommés au scrutin de liste.

M. Abellard demande que la désignation soit faite par les conseillers de chaque arrondissement réunis ensemble et non par le Conseil général en entier; cette demande est rejetée par le Conseil général.

Il est procédé au scrutin.

Sont nommés membres de la commission:

Pour Angers: MM. de Soland, Chevalier, Guillon.

Pour Baugé: MM. Bilbille, Gennevraye.

Pour Saumur: MM. Bruas, Gigot.

Pour Segré: MM. de Rochebouët, d'Andigné.

Pour Cholet: MM. de la Bourdonnaye, Camille Richard.

M. le président remet au président de la troisième commission une pétition présentée par MM. Abellard et Bury pour l'établissement de tramways.

Une autre pétition présentée par les habitants de Montsoreau, pour l'établissement d'un pont sur la Loire à Candés.

Plusieurs autres pièces et documents pour le rapport en être fait à l'une des prochaines séances.

La parole est donnée aux membres de la deuxième commission:

Sur les conclusions de M. Gennevraye, le Conseil vote, pour la Société des courses de Saumur, 1.200 fr.

M. Gennevraye donne lecture au Conseil du rapport de M. le préfet sur la situation des haras et dépôts d'étalons dans le département.

Le Conseil donne acte de cette communication et déclare renouveler tous les vœux précédemment émis et notamment ceux relatifs à l'augmentation de l'effectif dans les stations de Doué, Châteauneuf et Beaufort.

Il adopte et appuie les vœux des conseils d'arrondissement pour l'augmentation de l'effectif des stations de Beaupréau, Cholet et Saumur.

Séance du 21 août.

M. Oriolle présente le rapport sur les orphelinats.

Sur ses conclusions, le Conseil vote 3.000 francs pour l'Orphelinat des Plaines et 4.000 francs pour l'Orphelinat Saint-Joseph de Saumur.

Le Conseil vote, en outre, la subvention habituelle pour la Société industrielle d'Angers, les Sociétés d'horticulture d'Angers et de Cholet, pour le cours d'arboriculture d'Angers, pour la Société de viticulture de Saumur, pour la vérification des engrais, pour les chambres d'agriculture.

Le même rapporteur donne lecture de la circulaire de M. le ministre de l'agriculture relative à la destruction du doryphora; le dessin, qui représente toutes les formations de l'insecte, est mis à la disposition des communes, des associations agricoles, au prix de 50 c. l'exemplaire.

Sur les conclusions du même rapporteur, le Conseil vote un crédit de 500 fr. pour mesures contre les épizooties.

M. de Soland, rapporteur de la troisième commission, rend compte des améliorations postales réalisées dans le département. Conformément à ces conclusions, le Conseil renouvelle ses vœux pour la création de bureaux de poste à Parçay, Liré, Chigné, Cheviré-le-Rouge, Cooon, Saint-Martin-de-la-Place, Saint-Martin-du-Bois, Saint-Georges-Châtelaion, Saint-Hilaire-Saint-Florent.

M. Abellard rend compte des travaux exécutés sur le Thouet, l'Authion et le Layon; il constate que M. le préfet a donné satisfaction au vœu exprimé par le Conseil général.

M. Grimoux lit un vœu du Conseil d'arrondissement de Saumur, qui demande que le balisage ait lieu en commençant par aval et en remontant vers amont. — Ce vœu est adopté.

Séance du 22 août.

Projet de pont sur la Vienne à Candés. — M. Mayaud, après avoir donné lecture du rapport de M. le préfet, ajoute que la quatrième commission désire avant de se prononcer un supplément d'information.

Le Conseil général adopte ces conclusions et prie M. le préfet de consulter les communes, Montsoreau, Turquant, Fontevault, Parnay et Souzay: 1° sur le point précis où le pont devrait être construit pour desservir leurs intérêts; 2° sur les sacrifices que chacune d'elles entend faire pour contribuer à sa construction.

L'affaire reviendra après instruction.

M. Bury demande à M. le rapporteur s'il n'a pas trouvé des pétitions présentées par les habitants des communes dont s'agit; il entre dans le détail des intérêts que chacune de ces communes peut avoir à la construction de ce pont et fait ressortir l'importance du projet.

M. Gigot appuie les observations de M. Bury.

M. le rapporteur répond à M. Bury qu'il n'a pas trouvé dans le dossier les pétitions dont il parle.

Le Conseil maintient son vote; l'ajournement est prononcé.

Séance du 23 août.

M. Gennevraye fait connaître la demande de subvention formée par l'Association artistique des Concerts populaires d'Angers. Cette Société, fondée sous le patronage des artistes les plus éminents, soutenue par des sacrifices considérables, a justifié sa demande par les services qu'ont rendus aux études musicales ses concerts populaires.

Le rapporteur propose une allocation de 300 fr.

M. Oriolle s'associe aux conclusions du rapport et dit que c'est surtout un appui moral que la Société désire obtenir du Conseil général.

M. Varailhon demande l'ajournement de ce vote.

M. Benoist propose le rejet de la demande comme n'étant pas justifiée par un intérêt départemental.

M. le général d'Andigné pense au contraire que les hautes études musicales peuvent profiter à tous les jeunes gens du département et qu'il y a lieu de donner à l'association artistique une marque de sympathie.

Les 300 fr. sont votés.

M. le général d'Andigné fait connaître la réponse du ministre de la guerre relative à l'enlèvement des poudres du château d'Angers; il propose au Conseil de persévérer néanmoins dans les vœux qu'il a émis et que reproduisent le Conseil d'arrondissement et le Conseil municipal d'Angers.

M. Guionis fait la même demande pour la ville de Saumur.

M. Guibourg fait connaître que la ville de

Nantes, après de longs refus, vient d'obtenir enfin satisfaction sur ce sujet.

Le vœu est émis par le Conseil pour Angers et pour Saumur.

Le même rapporteur donne lecture d'une circulaire de M. le ministre de l'intérieur relative à la création d'un inspecteur départemental des compagnies de sapeurs-pompiers.

Le rapporteur estime que cette création est inutile.

M. Grignon appuie ces conclusions et pense que la surveillance de l'autorité municipale suffit.

Ces conclusions sont adoptées.

(A suivre.)

Faits divers.

Un concours d'harmonies et de fanfares a eu lieu mardi dans la grande salle des fêtes du Trocadéro.

Dans la division d'excellence, pour le concours à vue, le 1^{er} prix, médaille de vermeil grand module, a été décerné à l'Harmonie des sapeurs-pompiers de Reims et à celle de Roubaix.

Le 3^e prix, médaille de vermeil ordinaire, à la musique municipale du Mans.

Division supérieure (2^e section): 1^{er} prix, médaille de vermeil, l'Harmonie des sapeurs-pompiers de Nantes et les Enfants de Bone (Algérie).

Pour le concours d'exécution (division d'excellence), nous remarquons: 1^{er} prix, couronne de vermeil, la grande Harmonie de Roubaix; 2^e prix, même couronne, la musique municipale du Mans et les sapeurs-pompiers de Reims.

Les enfants de Bone et les sapeurs-pompiers de Nantes ont obtenu chacun une couronne de vermeil dans la 4^e section de la division supérieure.

Dans le concours international, le grand prix des harmonies a été obtenu par l'Harmonie de Roubaix, et le grand prix des fanfares par la fanfare Delattre, de Roubaix.

Les sociétés de Roubaix ont eu la plus grosse part du succès. Pour écarter toute pensée de partialité, M. Gounod, en s'adressant aux directeurs des musiques de Reims et du Mans, a dit:

« Permettez-moi d'adoucir, dit-il, l'amertume de votre insuccès; vous n'avez échoué que de deux voix, et j'ai voulu vous en faire part publiquement pour qu'il n'y ait pas l'ombre d'une défaite. »

Le tremblement de terre de lundi. — Un tremblement de terre, signalé en Allemagne, s'est également fait ressentir dans une grande partie de la Belgique.

Voici des renseignements recueillis par l'Observatoire de Bruxelles sur ce phénomène:

« Le tremblement de terre a été constaté à 8 heures 50 minutes du matin, c'est-à-dire 10 minutes avant l'heure où se font quotidiennement les observations.

« Les barres aimantées qui se trouvent aux différents étages de l'établissement, de même que dans les souterrains qui éprouvent constamment des oscillations « horizontales », ont éprouvé en ce moment de très-fortes oscillations « verticales », ce qui indiquait un mouvement terrestre fortement accentué de bas en haut et de haut en bas; fait d'autant plus remarquable que généralement les tremblements de terre ressentis dans notre pays se sont produits horizontalement.

« Il y a eu à Bruxelles, deux fortes secousses.

« Nombre de personnes, surtout celles qui étaient alitées, les ont parfaitement ressenties.

« Des meubles ont changé de place, des vêtements sont tombés des porte-manteaux.

« Une personne de la rue Treurenberg a vu la clef servant à modérer le courant d'air d'une cheminée, sortir de celle-ci par le seul effet du mouvement terrestre.

« Plusieurs personnes ont entendu, au moment où se produisaient les secousses, un bruit sourd ressemblant au roulement lointain d'un chariot pesamment chargé.

« Des dépêches télégraphiques constatent que le phénomène s'est produit sur un grand nombre de points de la Belgique. Il est à noter que la partie ouest de notre pays n'a pas fourni de renseignements, ce qui permet de supposer que le tremblement de terre ne s'y est pas fait sentir. »

Un Anglais, M. Fowler, vient de traverser la Manche aux environs de Boulogne, sur un podoscaphe.

On connaît le podoscaphe, cette petite embarcation sur laquelle on se tient presque debout et qu'on manie avec une pagaie double.

Traverser un bras de mer dans ces conditions, se maintenir en équilibre malgré les vagues, et ramer sans discontinuer pendant plus de douze heures, c'est un travail surhumain. Le départ a eu lieu à quatre heures un quart dans la nuit de dimanche à lundi, de la côte française.

Pendant deux heures environ et jusqu'à la hauteur du cap Gris-Nez, le temps a été assez mauvais. Vers huit heures, étant au large, dans le chenal, le vent a commencé à se lever, et la mer est devenue houleuse. Dans certains passages, M. Fowler a rencontré de forts clapotis, dans d'autres, de très-hautes lames. Comme nourriture, il n'a pu prendre qu'un petit morceau de pain et quelques gouttes de café.

Il est arrivé à Sangatte fatigué, surtout des jambes, et est parti dans la nuit par le steamer de Folkestone à Boulogne.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

DES

BANQUES DÉPARTEMENTALES

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital: UN MILLION

62, rue de Provence, à Paris.

Succursale à Saumur, 4, place de la Bilange.

OPÉRATIONS.

Les ordres d'Achats et de Ventes AU COMPTANT, de toutes valeurs cotées ou non, exécutés au mieux des intérêts des clients, sont effectués au tarif officiel de 1 fr. 25 par 1.000 fr. — Courtage: 0,25 c. par litre de 200 fr. — Minimum de courtage de l'opération: 4 fr.

Les ordres d'Achats et de Ventes A TERME sont exécutés au tarif du courtage officiel, moyennant versement de garantie de 5 0/0 pour les fonds d'Etat français et d'un à-compte de 10 0/0 pour les autres valeurs.

La Société reçoit les fonds en DÉPÔTS et COMPTES COURANTS: pour 1 à 3 mois, elle paie l'intérêt à raison de 2 0/0 l'an; pour plus, 3 65 0/0.

L'encaissement des coupons a lieu moyennant 0,25 c. 0/0 de commission. Il est gratuit pour les actionnaires et clients.

Souscription sans frais pour le compte des clients à toutes émissions de rentes, actions et obligations.

Renseignements gratuits aux actionnaires et clients sur toute affaire financière, tirages des valeurs à lots, etc.

Remise, sur demande, d'une notice détaillée sur les opérations de la Société.

AVIS

La Société paie tous COUPONS échus ou à échoir en JUILLET et AOUT, sans bordereaux ni classement.

(Envoyer fonds, titres et coupons par lettres chargées ou recommandées, à M. le directeur des BANQUES DÉPARTEMENTALES, 4, place de la Bilange, Saumur.)

LES BANQUES DÉPARTEMENTALES.

Institution de M^{me} V^e Cavalier.

Une rentrée aura lieu le lundi, 2 septembre, pour toutes les élèves qui ne voudront pas prendre de plus longues vacances.

Changement de domicile. — Les bureaux de LA NATIONALE, Compagnie d'assurances contre l'incendie et sur la vie, sont transférés rue Saint-Nicolas, 98, chez M. Charles CORNILLEAU, agent général de la Compagnie pour l'arrondissement de Saumur.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres. 32 ans de succès.

La REVALESCIÈRE guérit les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-

donnement dans les oreilles, acidité, pituite, maux de tête, migraines, surdité, nausées, et vomissements après repas ou en grossesse, douleurs, agueurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, éruptions et spasmes, insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid, toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie (consomption), dartres, éruption, abcès, ulcérations, mélancolie, nervosité, épuisement, dépérissement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe, rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hystérie, névralgie, épilepsie, paralysie, les accidents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac; faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydrophobie, gravelle, rétention, les désordres de la gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des enfants et des femmes, les suppressions, le manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse. 100,000 cures réelles par an. Evitez les contrefaçons et exigez la marque de fabrique « Revalescière du Barry ».

Parmi les cures, celles de Madame la Duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart des Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Voici quelques-unes des cures :
N° 9,180 : M. Gauthier, à Luzarches, d'une constipation opiniâtre, perte d'appétit, catarrhe, bronchite.

Core N° 65,311.
Monsieur. — Dieu soit béni ! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIERE, curé.
Cure N° 45,270.
PHTHISIE. — Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 ans.

Quatre fois plus nourrissante que la viande,

elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 70 francs. — La Revalescière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 120 tasses, 16 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BRSSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicière, quai de Limoges. — Angers, Veuve CHANTEAU, épicière; LEVÉQUE, négociant, rue Plantagenet; BREAULT-DÉLAGRÈRE. — Baugé, Buchmann, marchand de comestibles. — Beaupreau, M^{lle} BELLARD, épicière. — Cholet, VANDANGEON-BUREAU, 63, place Rouge; CORTINI, confiseur, 60, rue Nationale; JACOMÉTY, confiseur; EMILE RICHARD, épicière, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^{ie}, Limited, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, 24 juin 1878

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 25 m. matin.		10 h. 30 m. matin.	
11 — 20 — —		4 — 30 — soir.	
1 — 30 — —		9 — 7 — —	
7 — 40 — —		11 — 41 — —	

Les jours de marchés et de foires à Saumur, il part un train de Saumur pour Montreuil à 5 h. 45 du soir.

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.		9 h. 40 m. matin.	
10 — 45 — —		3 — 10 — soir.	
12 — 45 — —		7 — 39 — —	
6 — 15 — —		11 — 20 — —	

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 29 AOUT 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	76 80			Credit Foncier colonial, 300 fr.	380			Canal de Suez	770		2 50
2 % amortissable	40 25			Credit Foncier, act. 500 f. 250 p.	267 50			Credit Mobilier esp.	754		15
4 1/2 %	109 40		15	Soc. gén. de Credit Industriel et comm., 125 fr. p.	670		7 50	Société autrichienne	347 50		7 50
5 %	113 40			Credit Mobilier	455		3 75	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor, t. payé	500			Credit Foncier d'Autriche	553 75		1 25	Orléans	357 50		
Dép. de la Seine, emprunt 1867	333			Charentes, 500 fr. t. p.	693			Paris-Lyon-Méditerranée	357 50		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	515			Est	693			Est	357 50		
— 1863, 4 %	524			Paris-Lyon-Méditerranée	1098 75			Nord	318		
— 1869, 3 %	409			Nord	836 25		8 75	Ouest	353		
— 1871, 3 %	398 50			Orléans	1870			Midi	362 50		
— 1875, 4 %	517			Ouest	1181 25		1 25	Charentes	340		
— 1876, 4 %	514 50			Compagnie parisienne du Gaz	1353			C ^{ie} Canaux agricoles	276 33		
Banque de France	3117 50			C. gén. Transatlantique	502 50			Canal de Suez	370		
Comptoir d'escompte	742 50										
Credit agricole, 200 f. p.	460										

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 13 mai)

Départs de Saumur vers Angers.	
3 heures 45 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)	
9 — 1 — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — soir, omnibus.	
4 — 10 — — express omnibus (s'arrête à Angers).	
7 — 15 — — —	
10 — 37 — — —	

Départs de Saumur vers Tours.	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 31 — — omnibus.	
9 — 40 — — express.	
12 — 40 — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — omnibus-mixte.	
10 — 28 — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.

Tribunal civil de première instance de Saumur.

Etude de M^e V. LE RAY, avoué-licencié, rue de Bordeaux, n° 4.

VENTE

Par suite de saisie immobilière, A la barre du tribunal civil de Saumur.

Le samedi 31 août 1878, heure de midi,

EN ONZE LOTS,

DIVERS IMMEUBLES

Sis commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Ces immeubles, consistant en maison d'habitation et dépendances, terres labourables, prés et vigne, tous d'une exploitation facile et avantageuse, appartiennent au sieur Maurice Dron, propriétaire et marchand de bois à Saint-Martin-de-la-Place.

Ils seront vendus sur la mise à prix totale de quatorze cents francs, ci..... 1,400 fr.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e LE RAY, avoué-licencié, rue de Bordeaux, n° 4, poursuivant la vente. (407)

Etudes de M^e CLOUARD et de M^e MÉHOUSAS, notaires à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION AMIABLE, En l'étude de M^e CLOUARD, Le dimanche 1^{er} septembre 1878, à midi,

PROPRIÉTÉ

Au Pont-Fouchar, commune de Bagneux,

Appartenant aux héritiers Bineau, Comprendant maison d'habitation, magasin, hangar, cour, jardin, vigne, d'une contenance de 19 ares. S'adresser auxdits notaires.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

FONDS A PLACER

SUR HYPOTHEQUES A l'intérêt de 4 1/2 pour 100. S'adresser audit notaire. (415)

A LOUER DE SUITE

UNE MAISON Située rue d'Orléans, en face l'hôtel de Londres.

S'adresser à M^{lle} veuve BRINDEAU, rue de Bordeaux, 6. (398)

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

Pour entrer de suite en jouissance,

UNE MAISON

A Saumur, rue Beaurepaire, 12,

Comprenant: quatre caves voûtées; — salon et salle à manger parquetés; cuisine, cours avec pompe; — au premier étage, deux chambres, grand cabinet, balcon sur la rue; — au second étage, deux chambres et un cabinet; — le tout garni de placards; Mansardes et greniers au-dessus. Facilités de paiement. S'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (364)

BONNE BOULANGERIE

A VENDRE

Aux environs de Saumur.

50,000 francs d'affaires par an.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

AVEC JARDIN ET SERVITUDES

Située à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.

S'adresser à LACHAUME, arquebuisier, rue Nationale, 49, à Saumur.

A VENDRE

PLUSIEURS ACTIONS

De la Compagnie d'Assurances l'Ouest, à 475 fr. l'une.

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE D'ARRÊT

Agée de quatre ans.

S'adresser à M. MASSON, propriétaire àigné, près les Petits-Cabarets, commune des Ulmes. (414)

A VENDRE

UNE BONNE CHIENNE EPAGNEULE

Agée de deux ans.

S'adresser à M. BOURREAU, à Fontevault. (416)

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, même pour la chasse au gibier d'eau.

S'adresser à M. HUBERT, garde particulier du château de Milly.

A VENDRE

UN BEAU CHIEN D'ARRÊT, blanc et orange, parfaitement dressé. S'adresser à M. FOURCHIER, garde aux Huraudières.

M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, demande un principal clerc.

VIN DE PROPRIÉTAIRE.

Garanti naturel et non plâtré. L'expédition franco de fût, de régie et de port, mes Saint-Georges, Langlade et Bordeaux, vieux, pesant environ 11 degrés, à des prix variant, suivant destination, entre 100 et 130 francs, ainsi que mon excellent vin de table, du dom. Saint-Louis, pesant environ 9°, entre 60 et 90 francs la pièce de 225 litres. — M^{me} V^e HYP. THOMAS, propriétaire à BÉZIERS. (96)

M^{me} CHARDAVOINE, marchande d'huîtres, prévient le public qu'elle tient son DÉPÔT D'HUITRES à la porte du Café du Commerce, ancienne maison Jarry, rue d'Orléans.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. RIELLANT

DENTISTE, Place de la Milange, n° 4.

GRAND SKATING-RINK

130, Faubourg Saint-Honoré, 130, Paris.

Le plus élégant de la Capitale, rink unique en marbre blanc de Carrare.

Salons confortables, buffet spacieux, bar américain, consommations de premier choix.

Réunion de famille. Highlife. Séances de patinage tous les jours, de 9 heures à 11 h. 1/2; de 2 heures à 6 h., et de 8 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

Courses et jeux inédits réglés par les premiers professeurs, parodies, pantomimes, clowns, orchestre brillant, dirigé par Baggers.

EXPOSITION UNIVERSELLE

Voyage gratuit à Paris (Aller et retour en toutes classes).

ADMINISTRATION: Place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

L'Administration se charge, en outre, de retenir à l'avance des chambres ou appartements meublés, dans tous les hôtels, moyennant 5 francs seulement d'honoraires par chaque chambre retenue. Pour recevoir franco la notice détaillée, envoyer franco 2 timbres-poste de 15 centimes, au Directeur des Voyages gratuits, place du Marché-Saint-Honoré, 18, à Paris.

INVITATION

Pour la participation aux Grands

TIRAGES D'ARGENT

APPROUVÉS ET GARANTIS PAR L'ÉTAT

Dans l'espace de deux mois et en trois tirages sortiront en tout: 32,600 gains, représentant la somme de Neuf millions 32,587 francs.

DANS LE CAS LE PLUS HEUREUX, LE PLUS GRAND GAIN SERA DE

Fr. 468,750

Spéculation:

1 Gain à Francs	312,500	1 Gain à Francs	45,000
1 — — —	156,250	3 — — —	37,500
1 — — —	100,000	4 — — —	25,000
1 — — —	75,000	5 — — —	18,750
2 — — —	50,000	21 — — —	12,500
		etc., etc.	

Pour le tirage prochain, qui aura lieu les 11 et 12 septembre, nous expédions des billets renouvelés au prix comme suit:

Des BILLETS originaux entiers à Francs 30
— — — — — demis — 15

contre envoi du montant en billets de banque, timbres-poste, ou par mandat-poste.

Chaque participant recevra de nous ponctuellement des BILLETS originaux munis des armes de l'Etat, et, en outre, le plan officiel des tirages, donnant tous les renseignements nécessaires; l'expédition des listes de tirages officielles, ainsi que le paiement des gains s'effectuera sans retard après le tirage. Notre manière sévèrement réelle de traiter les affaires, ainsi que le grand nombre de gains principaux que nous avons déjà le bonheur de pouvoir payer, nous font attendre des ordres nombreux, dont même les plus petits pour les pays les plus éloignés seront exécutés promptement.

Prière de s'adresser directement et avant le 11 septembre

à MM. VALENTIN et C^{ie} à Hambourg

(Ville libre)

BANQUE et ÉCHANGE

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1873; Paris, 1867 et 1855; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M^{me} V^e LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PREX MODÉRÉS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le